RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 435B84D1-62D5-4F28-B730-16073BB533B9

Société : A CARRE
Société civile immobilière
Au capital de : 500 euros
Siège social : 9 Rue de la Guadeloupe 75018 Paris
RCS Paris 951 372 499

PROCES VERBAL DE DECISION DE LA GERANCE

L'an 2024 (deux mille vingt-quatre)
Et le 22 (vingt-deux) novembre,

OBJET :

- Transfert du siège social.
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts

Monsieur Arnaud VIGIER, gérant de la société A CARRE, SCI au capital de 500 euros, dont le siège social se situe au 9 Rue de la Guadeloupe 75018 Paris, après avoir pris connaissance des besoins de la société décide de transférer le siège social de la société.

Première résolution

Conformément aux dispositions de l'article 4 des statuts de la société A CARRE, le gérant décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social à l'adresse suivante : **25 Rue de Ponthieu 75008 Paris.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

En conséquence, le gérant décide de mettre à jour comme suit l'article 4 des statuts, à savoir :

DS

Docusign Envelope ID: 435B84D1-62D5-4F28-B730-16073BB533B9

Ancien article 4 :

Article 4 : siège social

Le siège social est fixé : 9 Rue de la Guadeloupe 75018 Paris.

Nouvel article 4 des statuts :

Article 4 : Siège social

Le siège social est fixé : 25 Rue de Ponthieu 75008 Paris

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le gérant est chargé de toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, notamment la modification des statuts et la publication de l'avis de transfert dans un journal d'annonces légales

Monsieur Arnaud VIGIER,
Gérant et associé

Signature [redacted]